



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0145

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU THEATRE
RUE BARREE

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'intervention de la société Gohet le long de la propriété située 12 rue du Théâtre 60500 Vineuil-saint-firmin,

Considérant que l'évacuation de divers gravats au 12 rue du théâtre 60500 Vineuil-Saint-Firmin peut présenter un danger et nécessite de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1: Du 28 octobre au 30 octobre 2026 inclus, l'entreprise Gohet procédera à l'évacuation de divers gravas au 12 rue du Théâtre.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La rue du théâtre sera barrée pendant toute la durée des travaux.

Article 3 L'entreprise Gohet est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise Gohet sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise Gohet devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise Gohet

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 22 octobre 2026

Le Maire,

François LANCERAUX

